Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260428-D20260428_11-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	22	23

Vote
Approbation à l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 28 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. JUSTOM Philippe, Mme CHAPPEY Angélique, M. TIBULLE Lionel, Mme CADIO Evelyne, M. RIBLER Pascal, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. LE CORRE Renaud, M. GOUADEC Patrice, Mme JUBIN Stefanie, Mme MILLION Line, Mme LETULLE Elodie, Mme AMIOT Clémence, M. BIGOT Pierre, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline, M. LE CALVE Ludovic, Mme HASCOET Solène.

Absents excusés : M. LE MOUELLIC Mickaël a donné pouvoir à M. NICOLAS Frank.

A été nommé secrétaire : Mme LETULLE Elodie.

D20260428_11 - Désignation d'un représentant de la CAO de la commune pour la constitution de la CAO du groupement de commande voirie

Rapporteur : Frank NICOLAS

Par sa délibération n°D20260216_07 en date du 16 février 2026, la commune de Merlevenez a approuvé la constitution d'un groupement de commande pour le marché de voirie 2027-2030

Cette délibération stipulait que « *Chaque commune membre devra désigner un membre titulaire et un membre suppléant qui représenteront la commune à la commission MAPA (marché à procédure adaptée).* »

Pour information, depuis plusieurs années et conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, un groupement de commande est constitué entre les communes de Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec, Sainte-Hélène et BBO Communauté en ce qui concerne les travaux d'entretien de la voirie. Après un retour sur le marché concernant la période 2023-2026, il a été convenu de créer un lot spécifique pour les réparations sur le réseau d'assainissement collectif. Il est donc proposé une nouvelle convention permettant de passer un marché du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 renouvelable annuellement jusqu'au 31 décembre 2030 pour les achats effectués dans les domaines suivants :

- Travaux d'entretien de voirie
- Travaux d'entretien d'assainissement des eaux usées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **NOMME** Philippe JUSTOM en tant que représentant titulaire de la Commission ad hoc du groupement et Anne Sophie ROLLAND en tant que représentant suppléant.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :
- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez